

MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2016

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2016

En application des dispositions des articles 7 et 8 du code des organismes de placements collectifs promulgués par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001, nous avons procédé à l'examen limité des états financiers de la Société **Millenium Obligataire SICAV** au 31 décembre 2016, qui font apparaître un actif net de **10.441.154** Dinars pour un capital de **10.058.303** Dinars et une valeur liquidative égale à **104,662** Dinars par action. Ces états financiers relèvent de la responsabilité de votre conseil d'administration. Notre responsabilité consiste à émettre un rapport sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des procédures analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit.

Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit. Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers ci-joints ne donnent pas une image fidèle conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie.

Toutefois, nous vous informons que les actifs de **Millenium Obligataire SICAV**, s'élevant au 31 décembre 2016 à **11.365.406** dinars, sont composés à concurrence d'un montant de **10.342.666** dinars, soit 91 % de valeurs mobilières et de **1.022.720** dinars soit 9 % de liquidités et de quasi-liquidités. Ces proportions ne sont pas conformes aux dispositions de l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 qui prévoit des taux respectivement égaux à 80% et 20%.

Paragraphe d'observation :

Nous attirons l'attention sur la Note 6 aux états financiers dont le contenu indique que, par référence à la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, la charge encourue par la **Millenium obligataire SICAV** au titre de la contribution conjoncturelle exceptionnelle, instituée par l'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, et dont le montant s'élève à **32 224 DT**, a été assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017. Notre opinion ne comporte pas de réserve à l'égard de ce point.

Tunis, le 20 Février 2017

Le Commissaire aux Comptes :
TUNISIE AUDIT & CONSEIL
Lamjed BEN MBAREK

BILAN TRIMESTRIEL ARRETE AU 31 DECEMBRE 2016
(Unité : en D.T.)

<u>ACTIF</u>	Note	AU 31/12/2016	AU 31/12/2015
AC 1 - Portefeuille-titres	4.1.1	10 342 666	11 714 320
a - Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		330 854	197 210
b - Obligations et valeurs assimilées		10 011 812	11 517 110
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités	4.1.2	1 022 720	1 539 454
a - Placements monétaires		996 507	490 276
b - Disponibilités		26 213	1 049 178
AC 3 - Créances d'exploitation		-	-
a - Dividendes et intérêts à recevoir		-	-
b - titres de créance échus		-	-
AC 4 - Autres actifs	4.1.3	20	619
a - Débiteurs divers		20	619
b - Immobilisations nettes		-	-
TOTAL ACTIF		11 365 406	13 254 393
<u>PASSIF</u>			
PA 1 - Dettes sur opérations de pensions livrées*	4.1.4	897 840	-
PA 2 - Opérateurs créditeurs	4.1.5	21 841	24 057
PA 3 - Autres créditeurs divers*	4.1.6	4 571	13 826
TOTAL PASSIF		924 252	37 883
<u>ACTIF NET</u>			
CP 1 – Capital	4.1.7	10 058 303	12 689 227
CP 2 - Sommes distribuables		382 851	527 283
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		31	73
b - Sommes distribuables de la période		382 820	527 210
ACTIF NET		10 441 154	13 216 510
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		11 365 406	13 254 393

*La dette sur pension livrée présentée initialement au niveau de la rubrique « créditeurs divers » a été reclassée dans une rubrique spécifique

ETAT DE RESULTAT TRIMESTRIEL ARRETE
AU 31 DECEMBRE 2016
(Unité : en D.T.)

	Note	Période du 01/10/2016 Au 31/12/2016	Période du 01/01/2016 Au 31/12/2016	Période du 01/10/2015 Au 31/12/2015	Période du 01/01/2015 Au 31/12/2015
PR 1 - Revenus du portefeuille-titres	4.2.1	131 195	513 905	151 813	677 440
a - Dividende		-	-	-	44 333
b - Revenus des obligations et valeurs assimilées		131 195	513 905	151 813	633 107
PR 2 - Revenus des placements monétaires	4.2.2	14 165	41 227	6 224	95 168
a - Revenus des bons de trésor		-	-	-	-
b - Revenus des certificats de dépôt		6 699	28 317	6 224	73 470
c - Intérêts sur comptes courants		-	521	-	6 454
d - Revenus des comptes de dépôt		1 913	1 913	-	-
e - Revenu des autres placements monétaires		5 533	10 476	-	15 244
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		145 360	555 132	158 037	772 608
CH 1 – Intérêts des mises en pension*	4.2.3	(12 610)	(25 011)	-	-
CH 2 - Charges de gestion des placements	4.2.4	(21 841)	(82 737)	(24 057)	(110 798)
REVENU NET DES PLACEMENTS		110 909	447 384	133 980	661 810
CH 3- Autres charges*	4.2.5	(4 592)	(17 726)	(5 106)	(26 133)
RESULTAT D'EXPLOITATION		106 317	429 658	128 874	635 677
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation		(41 614)	(46 839)	(28 847)	(108 467)
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		64 703	382 820	100 026	527 210
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		41 614	46 839	28 847	108 467
RESULTAT NON DISTRIBUABLE		(2 425)	(17 481)	(9 205)	(68 873)
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		(6 281)	17 964	(8 768)	(32 440)
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres		4 100	(34 999)	(46)	(33 844)
Frais de négociation de titres		(244)	(445)	(391)	(2 589)
RESULTAT NET DE LA PERIODE		103 892	412 178	119 668	566 804

* Les intérêts courus sur pension livrée ont été reclassés de la rubrique "Autres Charges" à la rubrique "Intérêts des mises en pension"

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET TRIMESTRIEL
ARRETE AU 31 DECEMBRE 2016
(Unité : en D.T.)

	Période du 01/10/2016 Au 31/12/2016	Période du 01/01/2016 Au 31/12/2016	Période du 01/10/2015 Au 31/12/2015	Période du 01/01/2015 Au 31/12/2015
<u>AN 1 - VARIATION DE L'ACTIF NET</u>				
<u>RESULTANT DES OPERATIONS</u>				
<u>D'EXPLOITATION</u>				
	103 890	412 178	119 668	566 804
a - Résultat d'exploitation	106 315	429 658	128 874	635 677
b - Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(6 281)	17 964	(8 768)	(32 440)
c - Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	4 100	(34 999)	(46)	(33 844)
d - Frais de négociation de titres	(244)	(445)	(391)	(2 589)
<u>AN 2 - DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</u>	-	(443 009)	-	(556 410)
<u>AN 3 - TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>	(913 358)	(2 744 525)	(808 309)	(3 636 492)
a – Souscriptions	9 298 099	27 885 144	3 641 787	21 327 882
- Capital	8 926 500	26 643 700	3 475 700	20 343 600
- Régularisation des sommes non distribuables	74 641	238 227	35 208	254 566
- Régularisation des sommes distribuables	296 958	1 003 216	130 879	729 715
b – Rachats	(10 211 457)	(30 629 668)	(4 450 095)	(24 964 374)
- Capital	(9 791 100)	(29 233 000)	(4 247 300)	(23 802 900)
- Régularisation des sommes non distribuables	(81 782)	(262 370)	(43 065)	(290 614)
- Régularisation des sommes distribuables	(338 575)	(1 134 298)	(159 731)	(870 860)
VARIATION DE L'ACTIF NET	(809 467)	(2 775 356)	(688 641)	(3 626 098)
<u>AN 4 - ACTIF NET</u>				
a - en début de période	11 250 621	13 216 510	13 905 151	16 842 609
b - en fin de période	10 441 154	10 441 154	13 216 510	13 216 510
<u>AN 5 - NOMBRE D' ACTIONS</u>				
a - en début de période	108 407	125 654	133 370	160 247
b - en fin de période	99 761	99 761	125 654	125 654
VALEUR LIQUIDATIVE	104,662	104,662	105,182	105,182
<u>AN 6 - TAUX DE RENDEMENT</u>	0,85%	3,49%	0,88%	3,57%

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS ARRETES

AU 31 DECEMBRE 2016

1. PRESENTATION DE MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV

Millenium Obligataire SICAV est une société d'investissement à capital variable, régie par la loi n° 88-92 du 2 aout 1988 telle que modifiée par la loi n° 92-113 du 23 novembre 1992, la loi n° 95-87 du 30 octobre 1995 et la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001. Elle a été créée le 22 juin 2001, et a reçu l'agrément du ministère des finances le 13 juin 2000, et le visa du prospectus d'émission par le C.M.F le 26 octobre 2001, sous le n° 01.425.

2. REFERENTIEL COMPTABLE

Les états financiers intermédiaires relatifs à la période allant du 1^{er} Octobre au 31 Décembre 2016 ont été établis conformément aux dispositions des normes comptables tunisiennes et notamment les normes comptables relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 janvier 1999. Aucune divergence significative entre les méthodes comptables appliquées par la société Millenium Obligataire SICAV et les normes comptables tunisiennes n'est à signaler.

3. BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES PERTINENTS

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuilles-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat, les frais encourus à l'occasion d'achat sont imputés en capital. Les intérêts sur les placements en obligations, en bons de trésor et en titres de FCC (fonds commun de créances) et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs au titre d'OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

3.2. Évaluation des placements en obligations et valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2016, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées de la société.

En conséquence, les placements en obligations et valeurs assimilées ont été évalués, au 31 décembre 2016, au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

3.3. Évaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.4. Evaluation des placements monétaires

Les placements monétaires comprennent les bons de Trésor, les certificats de dépôts et les billets de trésorerie. Ces valeurs sont évaluées en date d'arrêté à leur prix d'acquisition (Valeur nominale- intérêts précomptés non échus).

3.5. Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3.6. Traitement des opérations de pension livrée

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste «AC1-Portefeuille-titres ». A la date d'arrêté, ces titres restent évalués et leurs revenus pris en compte selon les mêmes règles développées dans les paragraphes précédents.

La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « Dettes sur opérations de pensions livrées » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension ».

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC2- Placements monétaires et disponibilités ». A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « PR2- Revenus des placements monétaires » et individualisés au niveau des notes aux états financiers.

4. NOTES EXPLICATIVES DES DIFFERENTES RUBRIQUES FIGURANT DANS LE CORPS DES ETATS FINANCIERS

4.1. Notes explicatives du bilan

4.1.1. Portefeuille titres

Le portefeuille-titres est arrêté à 10.342.666 dinars au 31 décembre 2016, détaillé comme suit :

DESIGNATION	Nombre de Titres	Coût D'acquisition	Valeur au 31/12/2016	% de L'actif
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES				
OBLIGATIONS DE STES ADMISES A LA COTE				
BTK 2012-1 B	2 000	85 720	86 276	0,76%
BTK 2012-1 B	500	21 430	21 569	0,19%
BTK 2012-1 B	8 000	342 880	345 105	3,04%
EO ATL 2013-1	10 000	800 000	830 285	7,31%
EO ATL 2014-1	2 800	168 000	175 795	1,55%
EO BTE 2009	100	3 000	3 037	0,03%
EO BTE 2009	4900	145 530	147 502	1,30%
EO BTE 2009	100	3 000	3 037	0,03%
EO BTE 2011	5 500	330 000	343 088	3,02%
EO HL 2013/1	5 000	200 000	206 926	1,82%
EO HL 2013/1	5 000	200 000	206 926	1,82%
EO HL 2013/2	2 000	120 000	125 210	1,10%
EO MEUBLATEX 2010-B	1 500	30 000	30 888	0,27%
EO MODERN LEASING 2012	3 000	240 000	250 843	2,21%
EO SERVICOM 2016	5 000	500 000	512 761	4,51%
EO TL2011-3	6 000	120 000	125 186	1,10%
EO UBCI 2013	5 000	400 000	412 818	3,63%
EO UBCI 2013	5 000	400 000	412 818	3,63%
EO UIB 2009/1	1 000	65 000	66 400	0,58%
EO UIB 2009/1	100	6 500	6 640	0,06%
EO UIB 2009/1	100	6 500	6 640	0,06%
EO UIB 2009/1	870	56 550	57 768	0,51%
EO UIB 2009/1	6 000	390 000	398 401	3,51%
ES ATL 2008	2 000	80 000	81 620	0,72%
Total		4 714 110	4 857 541	42,74%
FCC				
FCC-BIAT CREDIMMO I-P2	300	40 577	40 809	0,36%
FCC-BIAT CREDIMMO II-P3	300	166 493	167 531	1,47%
Total		207 070	208 340	1,83%
BTA *				
B0319	500	521 500	522 566	4,60%
B0319	100	104 330	104 525	0,92%
B0319	100	104 030	104 458	0,92%
B0319	290	295 887	301 791	2,66%
B0319	300	306 240	312 235	2,75%
B0319	300	306 390	312 271	2,75%
B0319	300	306 540	312 308	2,75%
B0319	300	306 690	312 345	2,75%
B0319	210	214 788	218 667	1,92%
B0319	80	78 464	82 185	0,72%

DESIGNATION	Nombre de Titres	Coût D'acquisition	Valeur au 31/12/2016	% de L'actif
B0717	75	83 625	77 497	0,68%
B0717	1500	1 585 500	1 550 042	13,64%
B0822	300	288 000	299 179	2,63%
BTA-6.90% MAI22	352	380 160	377 339	3,32%
BTA-6.90% MAI22	35	37 100	37 330	0,33%
BTA-6.90% MAI22	20	20 728	21 193	0,19%
Total		4 939 972	4 945 931	43,52%
Total obligations et valeurs assimilées		9 861 152	10 011 812	88,09%
TITRES OPCVM		256 935	330 854	2,91%
AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	1 184	123 935	125 131	1,10%
FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	133	133 000	205 723	1,81%
TOTAL PORTEFEUILLE-TITRES		10 118 087	10 342 666	91,00%

*Il est à noter que trois lignes BTA (03-19) ont fait l'objet de trois opérations de mise en pension comme suit :

- Une opération portant sur 965 titres pour un montant de 895.837,260 dinars au profit d'Attijari Bank est opérée en date du 15/09/2016 pour une durée de quatre-vingt-dix jours avec un taux de 4,6%.
- Une opération portant sur 221 titres pour un montant de 200.256,274 dinars au profit d'Attijari Bank opérée en date du 20/09/2016 pour une durée de vingt jours avec un taux de 4,45%.
- Une opération portant sur 951 titres pour un montant de 895.881,082 dinars au profit d'Attijari Bank opérée en date du 15/12/2016 pour une durée de quatre-vingt-trois jours avec un taux de 4,63%

4.1.2. Placements monétaires et disponibilités

Cette rubrique présente un solde de 1.022.720 dinars au 31 décembre 2016, réparti comme suit :

DÉSIGNATION	Nombre de Titres	Coût D'acquisition	Valeur au 31/12/2016	% de L'actif
PLACEMENTS MONÉTAIRES				
CERTIFICAT DE DEPOT		486 043	494 594	4,35%
CD CIL 190 J 14/03/17 (6.85%)	1	486 043	494 594	4,35%
COMPTE A TERME		500 000	501 913	4,42%
CT ATTIJARI BANK 90 J 01/03/2017 (5,63%)	500	500 000	501 913	4,42%
DISPONIBILITES		26 213	26 213	0,23%
TOTAL GÉNÉRAL		1 012 256	1 022 720	9,00%

4.1.3. Autres actifs

Ce poste présente au 31.12.2016 un solde de 20 dinars contre 619 dinars au 31.12.2015 et se détaille comme suit :

	31/12/2016	31/12/2015
AUTRES DEBITEURS RAS SUR EO	20	619
Total des autres actifs	20	619

4.1.4. Dettes sur opérations de pensions livrées

Ce poste présente au 31.12.2016 un solde de 897.840 dinars contre un solde nul au 31.12.2015 et se détaille comme suit :

	31/12/2016	31/12/2015
Dettes sur pension livrée*	895 881	-
Intérêt couru sur dette sur pension livrée	1 959	-
Total	897 840	-

*Il s'agit d'une ligne BTA (03-19) qui a fait l'objet d'une opération de mise en pension portant sur 951 titres pour un montant de 895.881,082 dinars au profit d'Attijari Bank opérée en date du 15/12/2016 pour une durée de quatre-vingt-trois jours avec un taux de 4,63%.

4.1.5. Opérateurs créditeurs

Ce poste présente au 31.12.2016 un solde de 21.841 dinars contre 24.057 dinars au 31.12.2015 et se détaille comme suit :

	31/12/2016	31/12/2015
Dépositaire	3 524	3 831
Gestionnaire	18 317	20 226
Total opérateurs créditeurs	21 841	24 057

4.1.6. Autres créditeurs divers

Ce poste présente au 31.12.2016 un solde de 4.571 dinars contre 13.826 dinars au 31.12.2015 et se détaille comme suit :

	31/12/2016	31/12/2015
Impôts à payer	1 034	1 048
Commissaire aux comptes	1 514	10 496
CMF (redevance & Publication)	1 977	2 236
Retenue à la source à payer	12	12
Charges à payer	34	34
Total	4 571	13 826

4.1.7. Capital social

Les mouvements sur le capital de MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV s'analysent comme suit :

Capital au 31 décembre 2015

Montant (en nominal)	12 565 400
Nombre de titres	125 654
Nombre d'actionnaires	881

Souscriptions réalisées

Montant (en nominal)	26 643 700
Nombre de titres émis	266 437
Nombre d'actionnaires nouveaux	92

Rachat effectués

Montant (en nominal)	29 233 000
Nombre de titres rachetés	292 330
Nombre d'actionnaires sortant	228

Capital au 31 décembre 2016

Montant (en nominal)	9 976 100
Nombre de titres	99 761
Nombre d'actionnaires	745

La valeur du capital tenant compte des sommes non distribuables s'établit comme suit :

Capital social en nominal au 31 Décembre 2016	9 976 100
Sommes non distribuables*	(41 624)
Somme non distribuable des exercices antérieurs	123 827
Capital au 31 Décembre 2016	10 058 303

(*) Les sommes non distribuables de la période se détaillent comme suit :

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	17 964
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	(34 999)
Frais de négociation de titres	(445)
Résultat non distribuable de la période :	(17 481)
Régularisation des S.N.D sur souscriptions	238 227
Régularisation des S.N.D sur rachats	(262 370)
Régularisation des S.N. D	(24 143)
Sommes non distribuables	(41 624)

4.2. Note explicatives de l'état de résultat :

4.2.1. Revenus du portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01.10.2016 au 31.12.2016 à 131.195 dinars contre 151.813 dinars pour la même période de l'exercice précédent, et se détaille comme suit :

	Période du 01/10/2016 Au 31/12/2016	Période du 01/01/2016 Au 31/12/2016	Période du 01/10/2015 Au 31/12/2015	Période du 01/01/2015 Au 31/12/2015
Intérêts sur obligations et valeur assimilées	131 195	513 905	151 813	633 107
Revenus des titres OPCVM	-	-	-	44 333
Total	131 195	513 905	151 813	677 440

4.2.2. Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01.10.2016 au 31.12.2016 à 14.165dinars contre 6.224dinars pour la même période de l'exercice précédent, et se détaille comme suit :

Désignation	Période du 01/10/2016 Au 31/12/2016	Période du 01/01/2016 Au 31/12/2016	Période du 01/10/2015 Au 31/12/2015	Période du 01/01/2015 Au 31/12/2015
Revenus des certificats de dépôt	6 699	28 317	6 224	73 470
Intérêts sur comptes courants	-	521	-	6 454
Revenus des comptes de dépôt	1 913	1 913	-	-
Revenus des autres placements monétaires	5 553	10 476	-	15 244
Total	14 165	41 227	6 224	95 168

Les revenus des autres placements monétaires pour la période allant du 01.10.2016 jusqu'au 31.12.2016 ainsi que de la période allant du 01.10.2015 jusqu'au 31.12.2015 se présentent comme suit :

Désignation	Période du	Période du	Période du	Période du
	01/10/2016 Au 31/12/2016	01/01/2016 Au 31/12/2016	01/10/2015 Au 31/12/2015	01/01/2015 Au 31/12/2015
Intérêt couru et échu sur créances sur pension livrée*	5 553	10 476**	-	-
Revenus des comptes de placements	-	-	-	15 244
Revenus des autres placements monétaires	5 553	10 476	-	15 244

* Il s'agit de quatre opérations de prise en pension portant sur :

- 956 BTA d'un montant de 1.001.030,219 dinars auprès d'Attijari Bank opéré en date du 07/11/2016 pour une durée de dix jours avec un taux de 4,33%.
- 954 BTA d'un montant de 1.000.438,890 dinars auprès d'Attijari Bank opéré en date du 17/11/2016 pour une durée de onze jours avec un taux de 4,33%.
- 953 BTA d'un montant de 1.001.041,644 dinars auprès d'Attijari Bank en date du 28/11/2016 pour une durée de dix jours avec un taux de 4,33%.
- 951 BTA d'un montant de 1.000.438,973 dinars auprès d'Attijari Bank en date du 08/12/2016 pour une durée de onze jours avec un taux de 4,23%.

** inclut un montant de 1 292 dinars relatifs à des intérêts courus et non échus sur créances sur pensions livrées au 30.09.2016.

4.2.3. Intérêts des mises en pension

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01.10.2016 au 31.12.2016 à 12.610 dinars contre un solde nul pour la même période de l'exercice précédent, et se détaille comme suit :

	Période du	Période du	Période du	Période du
	01/10/2016 Au 31/12/2016	01/01/2016 Au 31/12/2016	01/10/2015 Au 31/12/2015	01/01/2015 Au 31/12/2015
Intérêt couru sur dettes sur pension livrée*	1 959	1 959	-	-
Intérêt couru et échu sur dette sur pension livrée**	10 651	23 052***	-	-
Total	12 610	25 011	-	-

*Il s'agit d'une ligne BTA (03-2019) qui a fait l'objet d'une opération de mise en pension portant sur 951 titres pour un montant de 895.881,082 dinars au profit d'Attijari Bank opérée en date du 15/12/2016 pour une durée de quatre-vingt-trois jours avec un taux de 4,63%.

**Il s'agit de deux lignes BTA (03-2019) qui ont fait l'objet de deux opérations de mise en pension comme suit :

- Une opération portant sur 965 titres pour un montant de 895.837,260 dinars au profit d'Attijari Bank opérée en date du 15/09/2016 pour une durée de quatre-vingt-dix jours avec un taux de 4,6%.
- Une opération portant sur 221 titres pour un montant de 200.256,274 dinars au profit d'Attijari Bank opérée en date du 20/09/2016 pour une durée de vingt jours avec un taux de 4,45%.

***inclut un montant de 2 104 dinars relatifs à des intérêts courus et échus sur les deux lignes précitées.

4.2.4. Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01.10.2016 au 31.12.2016 à 21.841 dinars contre 24.057 dinars pour la même période de l'exercice précédent, et se détaille comme suit :

	Période du	Période du	Période du	Période du
	01/10/2016 Au 31/12/2016	01/01/2016 Au 31/12/2016	01/10/2015 Au 31/12/2015	01/01/2015 Au 31/12/2015
Rémunération du gestionnaire	18 317	69 291	20 226	93 481
Rémunération du dépositaire	3 524	13 446	3 831	17 317
Total	21 841	82 737	24 057	110 798

4.2.5. Autres charges

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01.10.2016 au 31.12.2016 à 4.592 dinars contre 5 106 dinars pour la même période de l'exercice précédent, et se détaille comme suit :

	Période du 01/10/2016 Au 31/12/2016	Période du 01/01/2016 Au 31/12/2016	Période du 01/10/2015 Au 31/12/2015	Période du 01/01/2015 Au 31/12/2015
Redevance CMF	3 105	11 744	3 428	15 844
Rémunération commissaire aux comptes	880	3 500	882	7 355
Publicité et publications	328	1 388	479	1 442
Agios, frais bancaires et autres charges	18	71	18	72
Impôts et taxes	261	1 023	299	1 420
Total	4 592	17 726	5 106	26 133

5- REMUNERATION DU DEPOSITAIRE ET DU GESTIONNAIRE

La gestion de la **Millenium Obligataire SICAV** est assurée par la Compagnie Gestion et Finance (C.G.F), moyennant une rémunération égale à 0,5%HT de l'actif net, réglée trimestriellement et à terme échu.

La banque Internationale Arabe de Tunisie (B.I.A.T) a été désignée dépositaire des titres et fonds de la **Millenium Obligataire SICAV**, moyennant une rémunération payable trimestriellement et à terme échu, arrêtée comme suit :

- De 0 à 10 millions de dinars : 0,1% HT de l'actif net avec minimum de 6 000 DT ;
- De 10 millions à 20 millions de dinars : 0,08% HT de l'actif net ;
- Au-delà de 20 millions de dinars : 0,06% HT de l'actif net.

6- EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Institution d'une contribution conjoncturelle exceptionnelle au profit du budget de l'Etat :

L'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, a institué au profit du budget de l'Etat et au titre de l'année 2017, une contribution conjoncturelle exceptionnelle (CCE) due par les entreprises et les sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés ainsi que celles qui en sont exonérées.

Il s'ensuit que malgré son exonération de l'impôt sur les sociétés, la Millenium obligataire SICAV se trouve dans le champ d'application des dispositions de l'article 48 précité.

En application de la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, et malgré le fait qu'elle soit assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 (au taux de 7,5%), la charge encourue au titre de la CCE, s'élevant à **32 224 DT**, a été rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017 et devrait être payée au Trésor public à la fin de cet exercice.